

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 31 mars 2020

Dengue à La Réunion : Appliquons des gestes simples pour lutter contre l'épidémie

L'épidémie continue sa progression sur le territoire avec une augmentation de cas et de consultations chez le médecin. En effet, **depuis le début de l'année, plus de 2 200 cas de dengue ont été confirmés.**

Sur les deux dernières semaines, 23 communes ont rapporté des cas de dengue. La majorité des cas est toujours localisée dans le Sud, essentiellement sur la commune de Saint-Louis. Par ailleurs, une augmentation du nombre de cas de dengue secondaire (personnes contractant la dengue une seconde fois) est également observée.

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS La Réunion et du SDIS maintiennent des mesures renforcées de lutte anti-vectorielle et intègrent dans leurs interventions les mesures barrières contre la diffusion du Covid-19.

La Préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à la population l'importance de s'engager pour lutter contre les moustiques et pour limiter l'extension du virus de la dengue : se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires autour de son habitation.

Situation épidémiologique au 31 mars 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Au cours des deux précédentes semaines, toutes les communes de l'île (sauf Salazie) ont rapporté **828 cas autochtones** :

- 74% des cas sont localisés dans le Sud et près de la moitié des cas à Saint Louis ;
- L'Ouest rapporte 16% des cas.

Les principaux regroupement de cas se situent à :

Région Sud

- Saint-Louis (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Quartier Lambert, Pont Neuf, Le Ruisseau et Roches Maigres)
- Saint-Pierre (Ste Céline, Terre Sainte, Concession, La Vallée)
- Les Avirons (Barouty, Bois de Nèfles Cadet, La Croix)
- Entre Deux (Ravine des Citrons, Grand Fond intérieur)
- Le Tampon (Foyer Poittevin, Chemin Stéphane)
- Etang-Salé (Etang Salé les Hauts, Les Canots, Pied des Roches, Ravine Sèche)

Région Ouest

- Saint-Paul (La Plaine, Trou d'Eau, Carosse)
- Trois-Bassins (Grande Ravine, Souris Blanche)
- La Possession (St Laurent)
- Saint-Leu (Grand Fond, Stella, Butor, Piton, Etang St Leu, Le Portal, Quartier Pêcheur)
- Le Port (Lotissement Cotur, Parc Boisé, Mondon)

DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- **2 206 cas autochtones confirmés**
- **83 hospitalisations**
- **294 passages aux urgences**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 77 77 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Région Nord

- Sainte-Marie (Grande Montée)
- Saint-Denis (La Bretagne, Camélias, Moufia partie haute)
- Sainte-Suzanne (Bagatelle)

Région Est

- Saint-André (Lotissement Satec, Grand Canal, Les Manguiers)
- Saint-Benoit (Boubier, Butor)

Des cas isolés sont également rapportés à Cilaos, Sainte-Rose, La Plaine des Palmistes, Bras-Panon, Petite Ile et Saint-Joseph.

Les agents de la lutte anti vectorielle remplissent une mission de service public au bénéfice de l'ensemble de la population ; il est donc demandé de leur réserver un accueil respectueux et de faciliter leurs interventions.

Recommandations : des gestes simples pour lutter contre l'épidémie de dengue

La période actuelle avec les récentes pluies, est toujours propice au développement des moustiques. Ces derniers pondent dans de petites collections d'eau stagnante.

La lutte contre les moustiques repose avant tout sur des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien :

- Se protéger des piqûres de moustique (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), et continuer à se protéger même quand on est malade pour ne pas contaminer son entourage
- Eliminer les récipients en eau autour de son habitation (soucoupes, petits objets pouvant contenir de l'eau après les pluies...)
- Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires
- Vérifier le bon des eaux (gouttières, siphons de sol...)
- Couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire, et abriter les pneus
- Respecter les jours d'enlèvement des déchets et encombrants

